

N° 2022-31

Nombre de conseillers :

En exercice 7

Présents : 6

Votants : 6

L'an deux mil vingt deux

Le 06 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Bolozon

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie sous la présidence de Monsieur Étienne GIROD, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 29 novembre 2022

Présents : Mme BARLET Christine, GIROD Etienne, MAROT Patrick,
PUPUNAT Paul, PONTUS Franck, RAY Agnès

Absent excusé : Alain GARBE

Secrétaire de séance : Franck PONTUS

**OBJET : AVENANT N.2 A LA CONVENTION DE REPARTITION INTERCOMMUNALE DES
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ENTRETIEN D'UN VEHICULE ENTRE LES COMMUNES DE CIZE,
GRAND CORENT ET BOLOZON**

Le Maire rappelle à l'assemblée la convention conclue entre les communes de Cize et de Bolozon le 18 décembre 2009 qui exposait les termes de la répartition des charges après l'achat en commun d'un véhicule utilitaire et pour les diverses dépenses d'entretien et de fonctionnement.

Le 15 juin 2021, par délibération 2021-15-06/017, il avait été décidé de modifier cette répartition de frais à hauteur de 50% entre les communes de Cize et Bolozon.

Au 1^{er} janvier 2023, le recrutement d'un agent technique commun entre les communes de Cize, Grand-Corent et Bolozon, impose la modification de la clé de répartition des frais. Monsieur le Maire propose de les répartir au prorata des heures, soit : Cize 15.5/32^{ème}, Grand-Corent 4.5/32^{ème}, Bolozon 12/32^{ème}.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification de la clé de répartition des frais comme suit : Cize 15.5/32^{ème}, Grand-Corent 4.5/32^{ème}, Bolozon 12/32^{ème}.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait à Bolozon, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Étienne GIROD

